

ÉPREUVES THÉORIQUES D'ADMISSIBILITÉ

5 ÉPREUVES THÉORIQUES « TRONC COMMUN »

- A – Réglementation du transport public particulier de personnes (coeff 3, note 6/20)
- B – Gestion (coeff 2, note éliminatoire 6/20)
- C - Sécurité routière (coeff 3, note éliminatoire 6/20)
- D – Capacité d'expression et de compréhension en langue française, sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes (coeff 2, note éliminatoire 6/20)
- E – Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise (coeff 1, note éliminatoire 4/20)

2 ÉPREUVES SPÉCIFIQUES

Candidats conducteurs de taxis	Candidats conducteurs de VTC
- F(T) Connaissance du territoire et la réglementation locale (coeff 3, note éliminatoire 6/20)	- F(V) Développement commercial et la gestion propre à l'activité de VTC (coeff 3, note éliminatoire 6/20)
- G(T) Réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à l'activité (coeff 3, note éliminatoire 6/20)	- G(T) Réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC (coeff 3, note éliminatoire 6/20)

Méthode d'évaluation : QCM et QRC

**Seuil d'admissibilité : 10 / 20 (sans note éliminatoire)
valable pour 3 présentations à l'épreuve pratique dans un délai de 1 an**



ÉPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION

Objectif : évaluer la capacité du candidat à assurer, par sa conduite en circulation, la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.

Mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi	Mise en situation pratique de réalisation d'une mission de transport en voiture de transport avec chauffeur
--	---

Seuil d'admission à l'examen : 12 / 20 à l'épreuve pratique